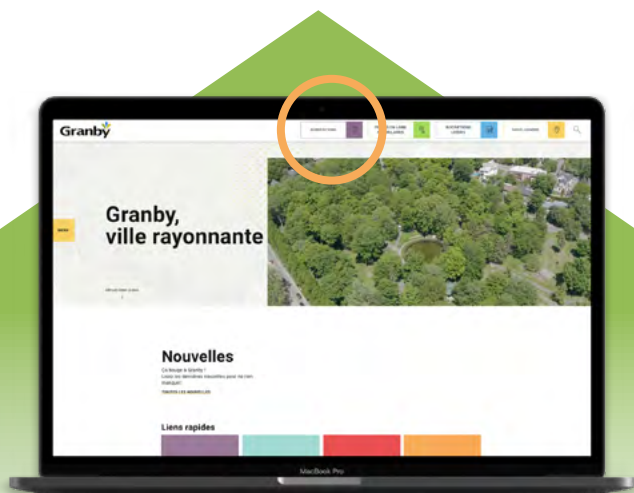


Pour remplir le formulaire,
rendez-vous à granby.ca à la section



Pour remplir une demande ou consulter
le règlement, visitez le granby.ca
à la section **Subventions**

Division permis et inspections

87, rue Principale
Granby (Québec) J2G 2T8

renoecologique@granby.ca

Renseignements : 450 361-6001

Ces informations ne peuvent se substituer
aux règlements municipaux en vigueur.

SUBVENTION

Programme d'aide
à la rénovation écologique

Ville de Granby | février 2023
Imprimé sur du papier 100 % recyclé

La Ville de Granby désire devenir une ville modèle engagée dans la gestion et le développement durable de son territoire.

Pour ce faire, elle encourage la réalisation de travaux de rénovation résidentielle afin d'améliorer la performance énergétique des habitations et de réduire leur consommation d'énergie. Par exemple, en améliorant l'isolation ou l'étanchéité du bâtiment, en remplaçant des portes et des fenêtres ou un système de chauffage au mazout ou en installant des systèmes mécaniques tels qu'une thermopompe.

Les fuites d'air d'une maison peuvent en moyenne représenter jusqu'à 20 % des pertes de chaleur, voire 40 % dans le cas d'une vieille maison. Cela peut représenter jusqu'à 300 \$ de plus par année sur votre facture d'électricité.

DEMANDE DE SUBVENTION

Bonification de Initiative canadienne pour des maisons plus vertes

• Une fois votre demande en ligne complétée pour le programme **Rénoclimat**, votre dossier sera automatiquement envoyé au gouvernement du Canada pour l'obtention d'une remise dans le cadre du programme **Initiative canadienne pour des maisons plus vertes**.

Remise de la Ville

• 25 % du montant de la subvention obtenue dans le cadre du programme **Initiative canadienne pour des maisons plus vertes**, jusqu'à un montant maximal de 500 \$ par habitation.

Bonification de Chauffez vert et Thermopompe efficace

1. Vérifiez votre admissibilité aux programmes **Chauffez vert** et **Thermopompe efficace** sur le site Internet du programme.
2. Réalisez les travaux et remplissez une demande de subvention en ligne : transitionenergetique.gouv.qc.ca/residentiel/programmes/chauffez-vert.

Remise de la Ville

• 25 % du montant de la subvention obtenue dans le cadre des programmes **Chauffez vert** et **Thermopompe efficace**, jusqu'à un montant maximal de 500 \$ par habitation.

Bonification de Rénoclimat

1. Faites évaluer votre maison

Remplissez la demande de rendez-vous en ligne sur le site Internet du programme **Rénoclimat** ou composez le **1 866 266-0008** pour qu'un évaluateur procède à une première évaluation énergétique de votre habitation.

2. Effectuez les travaux proposés

- Réalisez les travaux selon les recommandations du rapport d'évaluation de **Rénoclimat**.
- Remplissez la demande de rendez-vous en ligne sur le site Internet du programme **Rénoclimat** ou composez le **1 866 266-0008** pour qu'un évaluateur procède à une seconde évaluation énergétique après travaux de votre habitation.
- Recevez votre rapport final d'évaluation énergétique après travaux ainsi que votre chèque de subvention **Rénoclimat**.

Remise de la Ville

• 25 % du montant de la subvention obtenue dans le cadre du programme **Rénoclimat**, jusqu'à un montant maximal de 500 \$ par habitation.

CONDITIONS DU PROGRAMME

- Le bâtiment dans lequel les travaux sont exécutés doit être situé à Granby et correspondre à une habitation telle que définie par les programmes gouvernementaux **Rénoclimat**, **Chauffez vert**, **Thermopompe efficace** et **Initiative canadienne pour des maisons plus vertes**.
- La demande doit être faite par le propriétaire de l'habitation visée par les travaux ou son représentant dûment autorisé.
- Le propriétaire doit avoir obtenu un permis de la Ville si la nature des travaux de rénovation réalisés le requiert.
- La date d'émission du chèque de la subvention gouvernementale ne peut être antérieure à la date d'entrée en vigueur du présent règlement et ses amendements.
- Le formulaire de remise doit être transmis au plus tard le 1^{er} mai de l'année suivant la date d'émission du chèque de la subvention gouvernementale.
- Les travaux doivent être terminés; le propriétaire doit avoir en sa possession le rapport final d'évaluation énergétique dans le cas du programme **Rénoclimat** ainsi que le chèque de la subvention gouvernementale.

Pièces justificatives à joindre

1. Formulaire de demande rempli en ligne.
2. Photo ou photocopie lisible du ou des chèques obtenus.
3. Copie du rapport d'évaluation énergétique final après travaux de votre habitation dans le cadre du programme **Rénoclimat** de Transition énergétique Québec.
4. Copie de la facture d'achat et d'installation du nouveau système transmise dans le cadre des programmes **Chauffez vert** de Transition énergétique Québec et **Thermopompe efficace** de Hydro-Québec.
5. Copie de la facture des travaux transmise dans le cadre du programme **Rénoclimat** de Transition énergétique Québec.